



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

valeurs mobilières

Question écrite n° 71867

Texte de la question

M. Jean Espilondo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si les cessions mobilières des titres BNP-Paribas bénéficient de la même disposition fiscale que les cessions mobilières des titres Total Fina Elf, cessions que les contribuables peuvent reporter en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean Espilondo](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71867

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 232